

**Contrat de ville Tours métropole Val de Loire
Appel à projet 2022**

ANNEXE FOCUS : ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le cadre législatif impulsé par l'Union Européenne **impose que soit prise en compte dans la mise en œuvre des politiques publiques l'égalité entre les femmes et les hommes.**

La Politique de la ville est à ce titre concernée et l'égalité femmes-hommes est une priorité transversale des contrats de ville impulsés par la loi Ville et cohésion urbaine de 2014, réaffirmée en 2019 avec l'expérimentation des budgets intégrant l'égalité femmes-hommes dans les programmations annuelles. Il s'agit de s'assurer tout d'abord qu'aucune action ne renforce les inégalités Femme-homme, y compris de manière indirecte ou involontaire. Au-delà, la démarche vise à renforcer la prise en compte transversale et/ou spécifique de l'égalité FH dans l'ensemble des actions financées.

En effet, dans les quartiers comme ailleurs, des différences sont observées dans la manière dont les femmes et les hommes (les filles et les garçons) se déplacent, accèdent aux loisirs et à la culture, à la formation, à l'emploi, utilisent les services (transports, crèches) et infrastructures (parcs, bibliothèques ...) ou encore occupent l'espace public. Ces différences sont rarement des préférences. Elles masquent et marquent des inégalités entre les sexes que les politiques publiques doivent identifier, qualifier, mesurer et réduire de manière durable. Le budget intégrant l'égalité femmes-hommes est un levier pour la justice sociale et l'égalité des droits.

Quelques tendances sur les QPV de Tours métropole (Analyse Villes au carré/COMPAS 2020)

- Les jeunes femmes sont en couple plus tôt, et ont une maternité plus précoce que les femmes hors quartiers et que les hommes ;
- les femmes connaissent un isolement significatif (les familles monoparentales, les femmes de plus de 50 ans) ;
- les femmes ont un niveau de formation supérieur aux hommes, avec un moindre accès à l'enseignement supérieur comparé aux femmes hors quartier ;
- les femmes connaissent un faible taux d'emploi par rapport aux hommes, et il n'a pas progressé depuis 1999 contrairement aux femmes hors quartiers, signe d'un retrait des femmes du marché du travail dans ces territoires.

Quelques données chiffrées :

http://cosoter-ressources.info/doc_num_data.php?explnum_id=5707

ex :

- 54 360 habitants résident dans les Iris composant les quartiers prioritaires de la CA Tours (Plus). Parmi eux, 29 570 sont des femmes, soit 54% (1 point de plus que sur l'ensemble des QP de la région Centre-Val de Loire). Cette proportion atteint 58% dans le QP Rives Du Cher (soit 1 480 femmes) et 57% dans le QP Maryse Bastié (soit 2 700 femmes).
- Parmi l'ensemble des femmes de 20-59 ans des QP de la CA Tours (Plus), une sur cinq est monoparent (soit 2 910 femmes) contre 3% pour les hommes (soit 360 hommes). L'écart hommes-femmes est plus important dans les QP que sur le reste de l'intercommunalité : 17 points contre 8 points. La monoparentalité est donc plus féminine dans les QP qu'hors QP.

Construction du projet

L'objectif est par conséquent d'apprécier la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes à travers les différentes étapes du projet :

- Le diagnostic,

- Les objectifs et le contenu de l'action,
- Les publics cibles,
- La participation des femmes à l'élaboration des actions,
- La présence de femmes dans les instances de gouvernance

et de retenir des indicateurs d'évaluation permettant de valoriser l'impact de votre action sur cette thématique.

La place des femmes ne doit donc pas être analysée uniquement à travers les publics bénéficiaires d'une action, mais tout au long du processus de conception et de mise en œuvre, et en particulier dans la gouvernance du projet.

Lors de l'instruction, les dossiers seront classés selon un ordre croissant d'impact en matière d'égalité, comme celui proposé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE):

- G-0: pas de prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes;
- G-1: l'égalité entre les femmes et les hommes est un objectif secondaire ou significatif;
- G-2: l'égalité entre les femmes et les hommes est l'objectif principal

Appui à la réflexion

La grille indicative ci-dessous permet de vous questionner :

GRILLE INDICATIVE DE QUESTIONNEMENTS VISANT À ACCOMPAGNER LA PRISE EN COMPTE DE L'ÉGALITÉ
FEMMES-HOMMES DANS LES ACTIONS SOUTENUES PAR LA POLITIQUE DE LA VILLE¹

OUI NON

Diagnostic :

Y-a-t-il eu un diagnostic genré dans la construction de votre projet ? (<i>vous êtes-vous posé la question de la place des femmes dans cette phase ?</i>) <i>Ex. Ecart entre les sexes dans l'accès à l'emploi, aux services ou aux aménagements, problématiques de violences, freins particuliers à l'égalité des sexes etc.</i>		
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

Projet :

Les objectifs du projet répondent-ils aux besoins identifiés dans le diagnostic aussi bien des femmes que des hommes?		
Le projet apporte-t-il des avantages aussi bien aux femmes qu'aux hommes ?		
S'il s'agit d'une action non mixte, favorise-t-elle l'émancipation ?		
Les actions prévues impliquent-elles la participation à parité des femmes et des hommes?		
Des mesures sont-elles prévues pour garantir un équilibre entre hommes et femmes dans les activités ? (<i>Exemple : quotas, horaire d'activité...</i>)		
A-t-on pris en compte les stéréotypes ou les freins qui empêchent les femmes ou les hommes de prendre pleinement part aux activités ? <i>Ex de stéréotype. Émancipation économique, sociale, sortie des violences, représentations stéréotypées ...</i> <i>Ex de freins : garde d'enfants, mobilité, horaires des activités, coûts, représentations sexuées</i>		
A-t-on considéré l'incidence négative potentielle de l'action ? <i>Exemple : travail accru pour les femmes ou isolement social des hommes</i>		
Des actions complémentaires sont-elles prévues pour favoriser l'égalité du projet ? <i>Exemple : formation spécifique, partenariats élargis...</i>		
Les acteurs/partenaires qui réalisent l'action possèdent-ils les compétences requises et outils en matière de perspective genre, ou disposent-ils d'expériences en la matière ?		
Les acteurs ont-ils bénéficié d'une formation ?		
Les acteurs envisagent-ils une formation ?		

¹ Source : <http://www.genreenaction.net/Check-list-pour-l-integration-de-la-dimension.html>

Adapté d'un manuel publié par le Regional Gender Programme du Bureau régional pour l'Europe et la CEI du Programme des Nations unies pour le développement (UNDP RBEC), Astrid Neimanis, 2002

La parité femmes-hommes est-elle assurée dans la conduite de l'action (professionnels/ des bénévoles) ?		
La parité femmes-hommes est-elle assurée dans la gouvernance de la structure porteuse?		

Indicateurs de suivi :

Un outil de collecte des données concernant les bénéficiaires du projet par sexe et par âge est-il prévu ?		
Les indicateurs autres que le décompte femmes-hommes sont-ils proposés ?		

Budget:

Les ressources financières permettent-elles au projet de profiter aussi bien aux hommes qu'aux femmes ?		
Le budget comprend-il la formation à la perspective genre ou l'engagement temporaire d'un consultant dans ce domaine?		

Communication:

Une stratégie de communication a-t-elle été mise au point pour informer divers partenaires concernés de l'existence, des progrès et des résultats du projet dans le domaine de la promotion de l'égalité ?		
Une valorisation de cette action est-elle faite au comité de pilotage du contrat de ville ?		

Exemple de marqueurs pour une action déclinée en 3 variations

Une action pour favoriser le retour à l'emploi des jeunes d'un quartier est proposée au financement (accompagnement, formation, aide à l'articulation des temps famille/profession). Le quartier est connu pour être assez restrictif en termes de mobilité des femmes/filles et les statistiques montrent un taux d'emploi important parmi les femmes en situation de monoparentalité.

Résumé de l'analyse de l'action	Marqueur
<p>1ère variation : La présentation du contexte et de la problématique ne fournit pas d'informations qualitatives ou quantitatives sexo-spécifiques. L'action n'identifie pas de freins spécifiques que les jeunes filles ou garçons pourraient rencontrer dans l'accès au dispositif, en raison de leurs rôles sociaux, de leurs situations familiales, de la langue etc. Les activités n'intègrent pas les besoins particuliers des filles/jeunes femmes. Les Indicateurs d'évaluation sont purement quantitatifs et ne sont pas sexo-spécifiques. L'organisation ne présente pas de compétences sur l'égalité FH ou de partenariat avec une structure les possédant.</p> <p><i>Il y a un risque que les jeunes femmes/filles ne bénéficient pas ou peu du dispositif, et pas autant que les garçons.</i></p>	G-0
<p>2ème variation : La présentation du contexte et de la problématique fournit des informations qualitatives et quantitatives sexo-spécifiques. L'action relève des freins spécifiques que les jeunes filles ou garçons pourraient rencontrer dans l'accès au dispositif, en raison de leurs rôles sociaux, leurs situations familiales, de la langue etc. Les activités proposées tiennent compte des besoins particuliers des filles/jeunes femmes : horaires, garde-enfant, langue. Les Indicateurs proposés sont sexo-spécifiques et permettront d'évaluer si l'action a eu un impact équitable sur les jeunes femmes/ filles et hommes/garçons. L'organisation ne présente pas de compétences sur l'égalité FH mais envisage un partenariat avec une structure compétente pour se former.</p> <p><i>Grâce aux activités et modalités envisagées, les jeunes femmes/filles autant que les jeunes hommes/garçons ont des chances de bénéficier équitablement du dispositif.</i></p>	G-1
<p>3ème variation : La présentation du contexte et de la problématique fournit des informations qualitatives et quantitatives sexo-spécifiques qui montrent que les jeunes femmes/filles sont plus nombreuses sans emploi que leurs homologues masculins et qu'elles connaissent des difficultés spécifiques à leur sexe dans le retour à l'emploi. Elles sont empêchées par un faisceau de facteurs : parentalité peu/non partagée, mobilité réduite (permis de conduire, accès au véhicule familial, horaires calqués sur ceux des enfants, obstacles culturels) et des compétences peu valorisées (par elles-mêmes y compris). Sur cette base, l'action cible principalement les jeunes femmes/filles. Les activités tiennent compte des freins (en adaptant les horaires, en proposant des garde-enfant) mais s'attaquent aussi aux facteurs qui maintiennent les femmes éloignées de l'emploi : aide au permis de conduire, cours de langue, rencontre avec les partenaires des femmes pour aborder la parentalité conjointe, travail sur l'estime de soi et la prise de décision au sein des ménages ... Les Indicateurs proposés vont permettre d'évaluer l'impact sur les femmes mais aussi sur leur environnement familial. L'organisation a des compétences avérées sur l'égalité FH.</p> <p><i>L'action a le potentiel d'impacter l'égalité FH sur le marché de l'emploi mais aussi dans la sphère familiale. Elle peut contribuer à l'émancipation.</i></p>	G-2

Extrait du document Focus#4, janvier 2020, Villes au carré (Centre Val de Loire), http://cosoter-ressources.info/doc_num_data.php?explnum_id=6019